

VITRINE SUR LA FIM

POSSIBILITÉ
D'INVESTISSEMENT CHEZ
BRIDGESTONE À JOLIETTE

LES SALRIÉS DE ROBAR
JOIGNENT LA CSN

GRÈVE DE TROIS SEMAINES
CHEZ SICO BEAUPORT

LES SALARIÉS DE SOUCY
INTERNATIONAL JOIGNENT
LA CSN

NOUVEL EXÉCUTIF AU
CHANTIER NAVAL DE LÉVIS

COMITÉ RÉGIONAL SECTEUR
FORESTIER ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

BILAN ET PERSPECTIVES

FORMATION

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL

CONDITION FÉMININE

DÉCEMBRE 2015
NUMÉRO 8

L'ACTUALITÉ



À l'approche des fêtes, je tiens, au nom du comité exécutif et de l'équipe de la fédération, vous souhaiter un très beau Noël et une excellente année 2016 qui répondront à vos attentes.

Alain Lampron,
président de la FIM

CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE-CSN

du 7 au 10 juin 2016
au Manoir Saint-Sauveur
246, chemin du Lac-Millette
à Saint-Sauveur

JOIGNEZ LA FIM SUR FACEBOOK

www.facebook.com/FIMCSN

Le journal **L'Affirmation** est publié par la Fédération de l'industrie manufacturière. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos nouvelles au secrétariat général de la fédération à Montréal, à l'attention d'Alain Lampron, président de la FIM.

Fédération de l'industrie manufacturière
2100, De Maisonneuve Est, bureau 204
Montréal (Québec) H2K 4S1

Tél. : 514 529-4937

Télééc. : 514 529-4935

fim@csn.qc.ca

www.fim.csn.qc.ca

Comité du journal

Alain Lampron

Stéphane Côté

Éric Dubois

Mario Raymond

Sylvain Dubreuil

Correction : Johanne Verret

Montage : Sylvain Dubreuil

Photos : Jeannot Lévesque
Manon Paquette, Audrey Houle,
Hélène Plouffe, Martin Pelletier
Bernard Demers, Éric Dubois

Caricature : Boris

**DÉCEMBRE 2015
NUMÉRO 8**

L'AFFIRMATION - DÉCEMBRE 2015 - NUMÉRO 8

MOT DU PRÉSIDENT DE LA FIM	3
MOT DU COORDONNATEUR DE LA FIM	5
STT DE BRIDGESTONE DE JOLIETTE (CSN)	6
STT DES PRODUITS INDUSTRIELS ROBAR - CSN (ST-BRUNO)	7
SE DE SICO INC. (CSN) (BEAUPORT)	8
STT DE SOUCY INTERNATIONAL - CSN (DRUMMONDVILLE)	9
PLAN DE TRAVAIL FIM 2015-2018	10
ST DU CHANTIER NAVAL DE LAUZON INC.	12
SECTEUR FORESTION DE L'ABITIBI TÉMISCAMINGUE	14
BILAN ET PERSPECTIVES	15
FORMATION	15
REFUSONS L'AUSTÉRITÉ	16
LE FRANÇAIS AU TRAVAIL	18
CONDITION FÉMININE	19

MOT DU PRÉSIDENT DE LA FIM

Bonjour à toutes et à tous,

Dans un premier temps, je vous remercie de consacrer quelques instants de votre temps afin de prendre connaissance de l'outil d'information de notre fédération qu'est L'AFFIRMATION.

C'est important que vous soyez informés de certains dossiers de notre fédération, de nos orientations, nos revendications et de notre plan de travail qui donne suite aux débats tenus dans nos instances démocratiques.

Élection fédérale

Le peuple canadien a pris une décision très claire. Nous en avons assez du gouvernement conservateur qui n'a jamais cessé d'attaquer tous nos droits sociaux que nous nous sommes donnés au cours des dernières décennies. Que l'on parle de l'assurance-emploi, les droits d'association, les retraites, les transferts aux provinces, rendre plus difficile le droit de vote, l'environnement, etc.; bref, la population canadienne en avait assez.

Maintenant qu'un nouveau parti a été mandaté avec des promesses de replacer la situation, il faudra être très vigilant pour qu'il donne des suites à ces engagements électoraux, principalement ceux qui nous préoccupent. C'est à suivre.

Politique provinciale

Au niveau provincial, même si les manifestations de désaccords s'amplifient, le gouvernement Couillard ne manifeste aucune volonté de respecter ce que la population souhaite à l'effet de préserver nos valeurs

sociales québécoises que nous avons. Il essaie plutôt de fausser l'information et de concentrer l'attention sur les coûts des services pour justifier ses positions sur la coupe à blanc des services que la société québécoise s'est donnés. Il faut, tous ensemble, continuer à résister pour préserver nos acquis sociaux. Refusons l'austérité!

Emploi

Malheureusement, au cours des derniers mois, des syndicats de notre fédération ont subi des pertes d'emplois découlant de fermetures totales ou partielles, ou encore, par la rationalisation chez certaines entreprises.

On peut mentionner la fermeture sauvage de la cartonnerie de Jonquière, où plus de 140 travailleuses et travailleurs ont perdu leur emploi avec un avis d'à peine quelques jours.

Dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches, plus spécifiquement à Laurier-Station, la fermeture de l'usine Les Industries AP inc. met à la rue près de trente-neuf (39) salariés.

À la papetière d'Alma, l'annonce de la fermeture d'une machine à papier va supprimer plus de 50 emplois.

Il faut que nos gouvernements prennent des mesures concrètes de relance économique dans le milieu industriel pour cesser cette dégradation.

La FIM, avec la CSN, vont d'ailleurs relancer ses représentations politiques concernant notre proposition d'une politique industrielle au Québec et au Canada.

Tous les pays qui réussissent à maintenir leur secteur industriel en meilleure santé le font grâce à l'implication plus importante de leurs gouvernements.



Conseil de secteurs

Le conseil de secteurs de notre fédération est composé de sept représentants, sept secrétaires de secteurs auxquels nous ajoutons sept conseillers syndicaux qui agissent comme personnes-ressources et les membres du comité exécutif, accompagné du coordonnateur, qui eux, jouent le rôle de parrain ou marraine.

Lors du dernier congrès, neuf nouvelles et nouveaux élus font leur arrivée au conseil de secteurs. Ils se joignent aux trois nouveaux élus au comité exécutif et à un nouveau conseiller qui agira comme personne-ressource. Avec ces nouvelles recrues, nous avons trouvé essentiel de donner de l'information et tenir une formation en novembre dernier pour le conseil de secteurs.

Il est très important que ces militantes et militants soient outillés pour mener à bien ce rôle essentiel dans le fonctionnement de notre magnifique fédération. Ce fut une première rencontre très constructive et particulièrement intéressante pour nous tous.

Rencontres intersyndicales

Un des moments importants, lors de notre dernier congrès de la FIM, est très certainement l'accueil de représentants syndicaux issus des autres organisations syndicales. Nous avons ainsi pu recevoir des délégués internationaux notamment de la Belgique, ainsi que des représentants des Métallos et de la CSD du Québec.

Le congrès a mandaté la fédération de poursuivre et intensifier ces échanges pour se renforcer collectivement.

D'ailleurs, immédiatement après notre 2^e Congrès, la fédération a, avec les Métallos, organisé une rencontre entre le Syndicat des travailleurs de la Mine Noranda – CSN et les deux autres syndicats Métallos, du même employeur, soit de Montréal et de Valleyfield. Une rencontre qui s'est avérée très constructive et intéressante qui donnera sûrement des suites.

Il devient important de poursuivre sur cette lancée de solidarité.

À l'approche des fêtes, je tiens, au nom du comité exécutif et de l'équipe de la fédération, vous souhaiter un très beau Noël et une excellente année 2016 qui répondront à vos attentes.

Salutations syndicales!



Alain lampron, président

C'est important que vous soyez informés de certains dossiers de notre fédération, de nos orientations, nos revendications et de notre plan de travail qui donne suite aux débats tenus dans nos instances démocratiques.



MOT DU COORDONNATEUR DE LA FIM

Déjà 2015 tire à sa fin et l'année 2016 pointe avec ses nombreux défis pour notre fédération.

En 2015, les conseillères et conseillers de la fédération sont intervenus auprès des syndicats pour qu'ils adoptent dans leur assemblée générale la proposition d'aide financière aux syndicats en conflit qui porte principalement sur la sous-traitance. Jusqu'à présent quatre-vingt-sept (87) syndicats ont adopté la proposition. D'ici le printemps, l'ensemble des conseillères et conseillers de l'équipe vont relancer ceux qui n'ont pas adopté cette position. Ainsi, nous aurons un portrait final.

Il faut se rappeler que lors du conseil fédéral de juin 2014, à Lévis, la proposition suivante, concernant les syndicats qui connaîtraient un conflit basé sur la sous-traitance a été adoptée :

Que les syndicats de la FIM adoptent en assemblée générale, d'ici le mois de février 2015, une proposition à l'effet d'ajouter à leur prévision budgétaire le versement automatique, chaque mois, aux syndicats de la FIM, dès la première semaine du conflit de travail les montants suivants, lorsque cette lutte porte sur la sous-traitance :

- 1. un montant minimum de 25 \$ pour les syndicats de moins de 200 membres*
- 2. un montant de 50 \$ pour les syndicats de 200 membres, mais moins de 500*
- 3. un montant de 100 \$ pour les syndicats de 500 membres et plus*

Les syndicats qui ont un régime à prestations déterminées vont sûrement être heureux de voir le projet de loi PL57 qui sera adopté d'ici la fin de l'année.

Il est le résultat d'un consensus entre les organisations syndicales et patronales. Le point majeur est que maintenant la nouvelle méthode de financement est une réserve sur la base de capitalisation (Fonds de stabilisation) qui remplace le financement sur la base de solvabilité. Le financement sera moins sensible aux cycles économiques et aux fluctuations des taux d'intérêt. L'ensemble des syndicats qui ont un régime à prestations déterminées a été répertorié avec leur date de renouvellement de leur convention collective pour prioriser les prochaines négociations. Une formation est prévue au début de 2016 pour informer nos syndicats des changements que la loi va apporter.

Lors d'une rencontre du comité interfédéral du secteur privé (CISP-CSN), nous avons été informés que l'étude sur les conventions collectives de longue durée (Jalette, Laroche) de l'Université de Montréal sera déposée début 2016. Si c'est le cas, l'étude sera présentée au conseil fédéral du printemps 2016.

Finalement, concernant les salariés, depuis la fin septembre, François Thivierge un nouveau conseiller syndical à Baie-Comeau s'est joint à notre équipe. Nous lui souhaitons la meilleure des chances à son nouveau poste.

Puis au bureau de Montréal, Léonnie Bourbonnais-Himbeault, conseillère syndicale, assume le remplacement d'Hélène Gélinas qui est en arrêt de travail pour une durée indéterminée.

À tous ceux et celles qui travaillent de près ou de loin à la vie syndicale de nos syndicats, j'aimerais conclure en vous souhaitant ainsi qu'à vos familles respectives, de joyeuses fêtes et une excellente année 2016.

Stéphane Côté, coordonnateur



Lors de sa réunion d'équipe des 27, 28 et 29 octobre 2015, l'équipe de la FIM a reconduit Stéphane Côté et Jean Boulanger respectivement dans les fonctions de coordonnateur et coordonnateur adjoint de la FIM.

NOUVELLES DES SYNDICATS

Par Manon Paquette
Conseillère syndicale FIM



Solidaires, en route vers l'avenir...

Un investissement de 240 millions chez Bridgestone, à Joliette

Depuis le mois d'octobre, les membres de l'exécutif et du comité de négociation du syndicat sont à pied d'œuvre pour finaliser un projet ambitieux, celui de négocier, par anticipation, le renouvellement de leur convention collective. En effet, ils sont en lice avec d'autres usines en Amérique pour recevoir un investissement majeur qui moderniserait l'usine et en assurerait la pérennité.

Le 12 octobre dernier, l'assemblée générale a adopté le projet de négociation et a mandaté le comité de négociation pour entreprendre les pourparlers avec l'employeur, et ce, en vue d'en arriver à une entente qui régirait les conditions de travail jusqu'en 2023. Au moment d'écrire ces lignes, la négociation est en cour et la FIM est partie prenante à cette démarche en offrant tout le soutien nécessaire afin permettre aux représentants syndicaux de faire des choix éclairés pour l'avenir de leurs conditions de travail.

Nous sommes optimistes quant à la conclusion de cette démarche qui permettra de maintenir plus de 1000 emplois manufacturiers dans la région de Lanaudière. D'autant plus, qu'en 2016, l'usine fêtera ses 50 ans et le syndicat, son 45^e anniversaire. Longue vie au Syndicat des travailleurs(euses) de Bridgestone de Joliette (CSN) qui n'a pas fini de faire l'histoire.

Solidarité!



En bas, de gauche à droite :

Martin Thériault (trésorier), Alain Lampron, Manon Paquette, André Corriveau (1^{er} Vice-président), Kevin Gagnon (2^e V-P), François Michaud (4^e V-P),

2^e rangée de gauche à droite :

Luc Fiset (secrétaire), Yves Laporte (5^e V-P), Yannick Morin (3^e V-P), Nicolas Duval (Études de temps), Yanick Préville (Agent de prévention)

Par Audrey Houle
Conseillère syndicale FIM

Les travailleurs de Robar à Saint-Bruno se donnent une nouvelle force

C'est avec fierté que la Fédération de l'industrie manufacturière a accueilli au sein de ses syndicats affiliés, le Syndicat des travailleuses et travailleurs des produits industriels Robar - CSN qui a été reconnu par la Commission des relations du travail le 30 juillet dernier. La volonté de cette vingtaine de salariés de voir naître un syndicat dans leur usine s'est manifestée par un dépôt presque unanime lors de la requête en accréditation.

Leur motivation à se syndiquer relève principalement d'une volonté d'être mieux respectés par leur employeur et d'avoir des règles claires qui s'appliqueront à tous de façon équitable.

À l'aube de la négociation de leur première convention collective, l'employeur a déjà mis sur pied un comité paritaire de santé et sécurité en partenariat avec l'Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement (ASPHME) ce qui est une bonne nouvelle pour les salariés de cette usine qui produit principalement des produits pour l'industrie de distribution d'eau.

Comme quoi un syndicat peut faire bouger des choses.

Solidarité!

Leur motivation à se syndiquer relève principalement d'une volonté d'être mieux respectés par leur employeur et d'avoir des règles claires qui s'appliqueront à tous de façon équitable.



NOUVELLES DES SYNDICATS

Par Bernard Demers
Conseiller syndical FIM

Retour au travail des membres du Syndicat des employés de Sico inc. de Beauport après trois semaines de grève

Le 16 octobre dernier, les membres du Syndicat des employés de Sico inc. (CSN) de Beauport ont accepté à 76 % l'offre globale et finale de leur employeur PPG Revêtement Architecturaux Canada inc.

Après trente-trois rencontres de négociation dont les onze dernières avec le support de la conciliation du ministère du Travail, l'employeur a déposé une première offre globale et finale qui devait être acceptée par les membres du syndicat avant le 2 octobre, sans quoi, il avisait le syndicat qu'ils seraient tous en lock-out. De plus, il ajoutait également que cette offre ne tiendrait plus et que si le conflit devait s'éterniser, les pertes encourues par l'entreprise seraient soustraites de la prochaine offre qui serait moins avantageuse que la première.

Au début des négociations, l'employeur avait mentionné qu'il ne croyait pas en venir à une entente tellement il trouvait son projet d'ambitieux. Malgré les menaces de lock-out, les membres du syndicat ont rejeté l'offre de l'employeur à 86 % et ont décidé de ne pas attendre que ce dernier décrète le lock-out. Ils ont plutôt décidé de faire la grève pour démontrer qu'ils étaient prêts à se battre pour leurs conditions de travail.

Les salariés du Syndicat des employés de Sico de Beauport demandent le respect et ils sont prêts à se battre pour l'obtenir.

Après deux semaines de grève, la conciliatrice au dossier a convoqué les parties et suite à deux journées de négociation, l'employeur, malgré les menaces de ne pas maintenir sa première offre et même de la diminuer, déposa une deuxième offre globale améliorée qui fut acceptée à 76 % par les membres. Les salariés étaient de retour au travail le 19 octobre.

Les trois semaines de grève ont démontré à cet employeur qu'à l'avenir il aura à négocier avec des personnes qui demandent le respect et qui sont prêtes à se battre pour l'obtenir.

Le 16 octobre dernier, après trois semaines de grève, les membres du Syndicat des employés de Sico inc. (CSN) de Beauport ont accepté à 76 % l'offre globale et finale de leur employeur PPG Revêtement Architecturaux Canada inc.



NOUVELLES DES SYNDICATS

Par Martin Pelletier
Conseiller syndical FIM

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Soucy International rejoint les rangs de la CSN

En mars 2015, en s'affiliant à la CSN, les membres du Syndicat de Soucy International se sont prononcés pour se donner les outils afin de mieux représenter et défendre leurs intérêts. L'usine drummondvilloise fondée en 1978 se spécialise dans la fabrication de chenilles pour différents véhicules agricoles, récréatifs, industriels et de défense ainsi que dans la conception et le développement de pièces et accessoires pour le marché des véhicules récréatifs. Les 250 membres du syndicat de Soucy International rejoignent une autre usine du groupe Soucy syndiqué à la CSN depuis plusieurs années, Soucy Belgen, une fonderie qui a pignon sur rue sur le Boulevard St-Joseph à Drummondville.

Après plusieurs années à être représenté auprès d'un syndicat indépendant, l'exécutif en place en est venu à la conclusion qu'il était enfin temps de s'affilier à la CSN. Le manque d'appui et d'outils pour défendre leurs membres a fait pencher leur choix dans la balance. Depuis leur arrivée à la CSN, la formation a été une priorité et elle continue de l'être. Le syndicat s'efforce maintenant de combler les postes de délégués dans sa structure syndicale afin d'étendre sa structure de consultation. Une fois que tous les postes de délégués seront comblés, une formation personnalisée les attend.

La présidente du syndicat a tenu à mentionner que « Cela me fait plaisir de faire partie de l'exécutif. Les membres du comité exécutif, on apprend beaucoup parce que c'est nouveau pour nous. Un gros merci au conseiller syndical Martin pelletier pour son aide. »

Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons les voir lors de nos prochaines instances.

Après plusieurs années à être représenté auprès d'un syndicat indépendant, l'exécutif en place en est venu à la conclusion qu'il était enfin temps de s'affilier à la CSN.



Danielle Nadeau, présidente, Francois Lamontagne, secrétaire, Paul Ferron, vice-président, Alain Garceau et vice-président (absente sur la photo, Diane Trotier, trésorière).

PLAN DE TRAVAIL DE LA FIM 2015-2018

Recherches stratégiques

Il faut que les syndicats soient encore mieux outillés pour la négociation de leurs conditions de travail. C'est dans cet esprit que nous travaillons avec une équipe universitaire afin d'avoir un plan d'action global permettant aux syndicats d'avoir plus d'outils pour améliorer leur rapport de force.



Relations internationales

La solidarité, cette grande valeur syndicale. Nous avons vécu à la FIM, au cours des dernières années, un élargissement très intéressant : tout d'abord avec les autres organisations syndicales au Québec ainsi qu'avec notre affiliation internationale à l'organisation IndustriALL. Mais, le point important est d'accompagner et d'encourager nos syndicats affiliés à créer des liens autant au niveau local, national et international pour renforcer cette solidarité.



Jeunes

Le comité des jeunes de la fédération doit travailler à produire de nombreux outils pour aider les syndicats à intéresser les jeunes au syndicalisme, soit un outil sur l'accueil et intégration des jeunes dans nos milieux de travail, par un comparatif entre les conditions de travail et de vie entre syndiqués et non-syndiqués ou par l'élaboration d'une étude sur les disparités de traitement dans les conventions collectives. De plus, une formation sur la création d'un comité des jeunes dans votre syndicat sera disponible sous peu.

Francisation

La Charte de la langue française exige d'un employeur de 100 employé(els) et plus la création d'un comité paritaire et l'obtention d'un certificat de francisation. C'est pourquoi la FIM, en collaboration avec la CSN, entreprendra une enquête auprès de ses syndicats affiliés. Pour ceux qui participent déjà à de tel comité, nous vous invitons à participer à la rencontre annuelle de la CSN sur la francisation.



Syndicalisation

Les syndicats de la fédération se sont engagés au congrès à se nommer un agent multiplicateur en syndicalisation au sein de leur organisation. Ces agents multiplicateurs sont des personnes ayant une ouverture pour aider la fédération et le Service de syndicalisation à syndiquer, par leur contact ou par leur connaissance, des milieux de travail aux alentours. Chaque membre de la fédération doit être à l'affût d'information pour augmenter notre rapport de force.



Santé et sécurité

Durant ce mandat, le comité de santé-sécurité et environnement évaluera les formules de formation pour répondre aux problématiques vécues par les syndicats. Ce comité devra également évaluer la problématique des libérations syndicales et faire les recommandations qui s'imposent au comité exécutif de la FIM.

Quant à la fédération, elle devra poursuivre la réflexion sur les différentes façons de sensibiliser les syndicats afin de faire face aux applications inacceptables concernant les réglementations dans les usines.

Vie syndicale

Le comité sur la vie syndicale de la FIM reste à l'affût des informations que les autres comités de la fédération (formation et santé-sécurité) peuvent lui transmettre et ainsi partager les problématiques de vie syndicales dans les syndicats pour leur fournir des outils et des services.

Un bilan annuel d'une journée ainsi qu'un dîner de suivi tenu lors d'une instance de la FIM sont prévus pour offrir du support aux syndicats afin de prioriser les clauses d'action et de libération syndicale lors de leur renouvellement de convention collective.



Condition féminine

Les clauses existantes de vie personnelle-travail dans le mouvement CSN doivent être répertoriées afin d'innover dans nos conventions collectives et ainsi les intégrer dans nos milieux de travail.



Par François Forget
Service des communications de la CSN

Chantier naval Lauzon de Lévis

Une relève qui promet !

L'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon (CSN), comptant 800 membres, a donné un nouvel élan au syndicat qui fêtera bientôt 60 ans d'existence. Le 15 octobre dernier, quatre membres ont été élus au comité exécutif, en plus de six autres au conseil syndical. Les défis des nouveaux officiers sont d'autant plus importants qu'il s'agit de leur première expérience dans un syndicat, en l'occurrence celui du plus grand chantier naval au Canada.

Ces militants ont été élus en se présentant comme une équipe unie et solidaire avec la volonté de faire les choses autrement ! Les nouveaux élus sont : Raphael Jobin, âgé de 30 ans, mécanicien d'entretien et président du syndicat ; Kevin Laverdière, 30 ans, magasinier et secrétaire-trésorier et responsable de la défense des accidentés du travail ; Steeve Sanschagrín, 42 ans, monteur d'acier et responsable des griefs et vice-président section jour ; Bernard Asselin, 56 ans, magasinier et vice-président section de soir.

Rencontrés à la mi-novembre à leur bureau, ils se sont dit enthousiastes, énergiques et surtout pressés d'entreprendre leur mandat de deux ans. « Ce sont les travailleurs qui nous ont demandé de former une équipe et de nous présenter au comité exécutif, explique Raphael Jobin. On a donc proposé un changement de vision de la part du comité exécutif dans ses relations autant avec nos travailleurs qu'avec l'employeur. »

« On s'est impliqués dans le syndicat pour améliorer les choses, ajoute Steeve Sanschagrín. Maintenant, on regarde vers

l'avant. On veut construire un syndicat rassembleur. »

Pour relever le défi d'une vie syndicale différente, ils ont dû vite maîtriser le rôle et le fonctionnement du syndicat, la gestion des dossiers courants, et le processus des relations de travail. Ils se sont aussi inscrits à plusieurs formations : exécutif syndical 1, secrétariat, trésorerie, règlement de griefs, santé et sécurité au travail, information, mobilisation et négociation collective. Et tout ça en très peu de temps !

Pour relever le défi d'une vie syndicale différente, ils ont dû vite maîtriser le rôle et le fonctionnement du syndicat, la gestion des dossiers courants, et le processus des relations de travail. Ils se sont aussi inscrits à plusieurs formations

Parmi les autres défis qui viennent, il y a le renouvellement de la convention qui se termine le 30 juin 2016. Ils devront ainsi consulter les travailleurs sur leurs besoins et leurs attentes, élaborer les priorités et le cahier des demandes syndicales, et consulter les membres en assemblée générale sur le projet final de la convention. Viendront ensuite la mise en place d'un comité de mobilisation puis l'amorce des négociations avec le Groupe Inoceca, propriétaire du chantier depuis le relèvement de la faillite en 2012. Beaucoup de travail à venir pour le comité exécutif qui est appuyé par une équipe de conseillers de la Confédération des syndicats nationaux, de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) et du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CCQCA-CSN).

« On s'est impliqués dans le syndicat pour améliorer les choses, ajoute Steeve Sanschagrín. Maintenant, on regarde vers l'avant. On veut construire un syndicat rassembleur. »

NOUVELLES DES SYNDICATS

Chantier naval Lauzon de Lévis

Une relève qui promet ! (suite)

Autre défi : poursuivre les actions entreprises par les instances de la CSN avec les acteurs politiques de la région et des paliers provincial et fédéral afin d'assurer le développement du chantier et des emplois dans un contexte de rareté des contrats. Et surtout, réclamer une juste part des contrats de 33 milliards de dollars octroyés en 2011 à Vancouver et à

Halifax par les conservateurs. Un défi qui ne fait pas peur au nouvel exécutif : « On a tous les outils de notre côté, dit Raphaël Jobin. On a l'expérience venant de la FIM et de la CSN qui nous donnent entre autres la formation, l'encadrement et les ressources spécialisées nécessaires, en plus de nous soutenir financièrement. On n'est pas laissés à nous-mêmes », conclut Raphaël, les yeux grands ouverts et... brillants.



De gauche à droite : Kevin Laverdière, secrétaire-trésorier et défense des accidentés, Raphaël Jobin, président, Steeve Sanschagrin, 1^{er} vice-président, section 1 et Bernard Asselin, 2^e vice-président section 2, organisation du travail et SST

Beaucoup de travail à venir pour le comité exécutif qui est appuyé par une équipe de conseillers de la Confédération des syndicats nationaux, de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) et du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CCQCA-CSN).

Par Ricky Soucy
Conseiller syndical FIM

Un comité régional du secteur forestier de l'Abitibi-Témiscamingue

Comme nous le savons, l'approvisionnement en bois est un dossier politique essentiel pour nous, les travailleuses et les travailleurs du secteur forestier. Cet enjeu est majeur pour la pérennité de plusieurs emplois et c'est pour cette raison que les cinq syndicats du secteur forestier de la région, affiliés à la CSN, ont décidé de se rencontrer pour entamer un travail dans ce dossier.

Une première rencontre, avec plusieurs représentants de vos syndicats et d'autres services de la CSN, a eu lieu le 7 octobre dernier. Les premiers sujets abordés tournaient autour des quatre points suivants :

- Rétrospective sur les actions posées dans la dernière année par tous les acteurs de la région;
- Constat de l'approvisionnement actuel en bois des quatre scieries et de l'usine de fabrication de composantes de placages de bois lamellés;
- Établir des objectifs à long terme : Revendiquer des adaptations aux lois et règlements en vigueur en ce qui a trait à la disponibilité et à la récolte du bois en forêt;
- Constat: selon des données gouvernementales, des possibilités forestières dans la région dans le but de garantir un approvisionnement qui assure le maintien et le développement des emplois dans notre région.

Nous devons prioritairement faire un portrait précis de la situation dans la région, pour ainsi être en mesure d'interpeller le gouvernement. Nous organisons présentement une rencontre à l'hiver 2016 avec M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

L'objectif est de lui faire état de la situation des scieries de la région et solliciter son aide dans le dossier d'approvisionnement.

Deux rencontres se sont tenues jusqu'à présent. La deuxième rencontre, qui a eu lieu le 27 octobre dernier, nous a permis, entre autres, de valider certaines informations et de répondre à certaines questions soulevées lors de la rencontre du 7 octobre. Deux autres rencontres sont à venir.

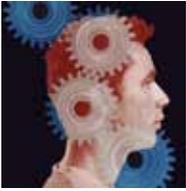
Le comité régional est composé de :

- Syndicat des travailleurs et travailleuses PF Résolu, Senneterre (FIM-CSN)
- Syndicat des travailleurs (euses) de Tembec, usine de Senneterre (FIM-CSN)
- Syndicat des travailleurs de la Scierie Béarn-CSN
- Syndicat des travailleurs (euses) de Temfor inc. (CSN)
- Syndicat des travailleuses et travailleurs de scierie Val-d'Or (CSN)
- Le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (CCATNDQ)
- La Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)
- Le Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR-CSN)

Cet enjeu est majeur pour la pérennité de plusieurs emplois et c'est pour cette raison que les cinq syndicats du secteur forestier de la région, affiliés à la CSN, ont décidé de se rencontrer pour entamer un travail dans ce dossier.

BILAN ET PERSPECTIVES

Par Louis Bégin
V.-P. santé-sécurité et environnement



Bilan et perspectives 2015

La machine humaine a ses limites

L'activité en santé-sécurité « Bilan et perspectives » qui s'est tenu les 11 et 12 novembre dernier a permis à quarante-huit (48) syndicats FIM présents de mesurer l'ampleur de l'impact négatif en santé et sécurité du travail et des nouvelles visions patronales en organisation du travail.

La présence syndicale est incontournable pour imprégner les processus du volet santé et sécurité, de prendre en main notre environnement de travail, de s'impliquer pour éclairer les décideurs souvent externes (firmes et consultants) des impacts majeurs sur les travailleurs et non pas seulement les gains en temps ou en argent. Le colloque nous a permis de voir de belles expériences paritaires vécues avec des résultats qui respectent et mettent au premier plan la santé-sécurité des travailleurs.

La présence syndicale est incontournable pour imprégner les processus du volet santé et sécurité, de prendre en main notre environnement de travail et de s'impliquer pour éclairer les décideurs.

FORMATIONS FIM

Par Guy Côté
V.-P. formation

Action de donner à quelqu'un les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité.

La FIM, toujours à l'écoute des besoins en formation de ses syndicats, a mis en place de nouvelles formations et de nouvelles dates à son calendrier initial.

Le 22 octobre dernier, la FIM informait, par courrier, l'ensemble de ses syndicats affiliés de la mise en place d'une formation « Prise en charge d'un dossier de CSST » qui se tiendra les 8 et 9 décembre 2015 à Drummondville. Les inscriptions ont été si nombreuses que nous avons ajouté une autre série de dates, soit les 15 et 16 décembre 2015 toujours à Drummondville. Même avec deux formations nous n'avons pu répondre à la demande.

C'est pourquoi, nous sommes heureux de tenir deux autres formations, soit les 18 et 19 janvier 2016 à Québec et les 4 et 5 février à Brossard.

Inscrivez-vous rapidement, car les places s'envolent comme des petits pains chauds.

De plus, les formations « Agent de grief » et « Règlements en santé et sécurité » ont été ajoutées au calendrier pour la région de l'Abitibi et Témiscamingue. Elles se donneront respectivement les 9, 10 et 11 février 2016 et les 7 et 8 avril 2016 à Rouyn-Noranda. C'est le temps de s'inscrire.

Il en va de même pour les syndicats de la région de Valleyfield qui ont demandé une formation « Règlements en santé et sécurité » qui se tiendra les 20 et 21 janvier 2016 au Conseil central de la Montérégie – bureau de Valleyfield. Il est encore temps de vous inscrire.

Le mois dernier, une formation « Négociation » a été mise en place pour les syndicats de la région de l'Estrie.

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

Par Jacques Létourneau
Président de la CSN

Les revenus de l'État dans la mire

Depuis la fin de l'été, la lutte aux politiques d'austérité du gouvernement libéral a franchi une nouvelle étape avec la mobilisation des 540 000 travailleuses et travailleurs du secteur public québécois qui négocient leurs conditions de travail et leur salaire dans ce contexte. Le 3 octobre dernier a ainsi marqué l'histoire du syndicalisme au Québec alors que plus de 150 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal en soutien aux revendications du Front commun CSN-FTQ-SISP. Il s'agissait de la plus importante manifestation ouvrière de notre histoire.

Avec ses 170 000 membres œuvrant dans plus de 2850 établissements de santé, de services sociaux, d'éducation et d'organismes gouvernementaux, la CSN, ses fédérations affiliées et ses syndicats sont très actifs dans cette négociation. Il ne se passe pas une semaine sans que des manifestations dénonçant les mesures restrictives du gouvernement n'aient lieu aux quatre coins du Québec. Le recours à la grève, une première en 10 ans dans le secteur public, a démontré la détermination des travailleuses et des travailleurs pour amener le gouvernement Couillard à changer d'attitude aux tables de négociation.

Dans ces pourparlers, l'austérité se traduit en effet par une tentative patronale de sabrer dans les conditions de travail en précarisant davantage les emplois dans la santé et l'éducation tout en appauvrissant les salarié-es de l'État. Sur le plan salarial, ces derniers accusent déjà un retard de 7,5 % pour des emplois similaires dans le secteur privé. Les postes, dont plus de 35 % sont précaires, sur appel et sans aucune sécurité d'emploi, sont occupés par des femmes dans une proportion de 75 %. Or, que leur offre le gouvernement ? Rien de moins que deux années de gel et 1 % par année durant trois ans. Même le Conseil du patronat du Québec fait mieux, puisqu'il annonce que les employeurs verseront des hausses de salaire de 2,6 % en 2016.

Précariser les emplois

Au regard des conditions de travail, les libéraux souhaitent rendre plus flexibles les emplois pour rendre possibles leurs réformes dans les grands réseaux publics. Voyez-vous-même :

- Imposer des horaires de travail sur plus de 5 jours
- Obliger les salarié-es à accepter des emplois à plus de 50 kilomètres du lieu de travail initial
- Changer le calcul du temps supplémentaire pour en verser moins

**REFUSONS
L'AUSTÉRITÉ**

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

- Imposer des horaires atypiques pour répondre aux besoins des gestionnaires
- Abolir les primes de rétention pour la Côte-Nord
- Diminuer l'autonomie professionnelle
- Restreindre les droits syndicaux qui permettent de défendre les membres

La lutte que mènent les membres du Front commun en est une aussi pour stopper la dégradation des services publics. Toutefois, la campagne contre l'austérité ne s'arrêtera pas avec la signature des conventions collectives du secteur public. Les budgets adoptés par le gouvernement depuis trois ans, y compris par le Parti québécois, ont porté un dur coup à la qualité et à l'accessibilité des services de santé et d'éducation et ont atteint des programmes sociaux autant que ceux qui touchent le développement régional et les emplois.

Récemment, les 2 et 3 novembre, plus de 1300 organismes communautaires ont même fait la grève pour s'opposer aux compressions des libéraux et pour revendiquer un meilleur financement.

Des revenus suffisants pour l'État

Ce gouvernement ne le crie pas sur tous les toits, mais il a versé un montant de 1,6 milliard de dollars au fonds des générations. Il aurait plutôt intérêt à donner un peu d'air à nos services publics et à celles et à ceux qui les assument.

En outre, ses annonces électoralistes de diminuer les impôts avec le retour de l'équilibre budgétaire continuerait de fragiliser l'État social en le privant de moyens pour mieux redistribuer la richesse créée et pour créer des emplois, en particulier dans le secteur manufacturier.

Voilà le sens que prendra la lutte à l'austérité au cours des prochains mois : contrer les diminutions de revenus pour l'État, assurer un meilleur financement des services et des programmes de développement économique et de création d'emplois, et revendiquer des mesures concrètes pour combattre l'évitement fiscal et les paradis fiscaux.





Le français au travail, ça se demande et ça s'exige

Un peu d'histoire

Le débat du français au Québec ne date pas d'hier. En effet, si le Québec a d'abord été une terre habitée par différentes communautés autochtones, ce sont les Français qui ont été les premiers Européens à coloniser ce coin de l'Amérique du Nord. À la suite de la Conquête par les Anglais en 1760, le peuple francophone n'a eu de cesse de défendre son droit d'exister dans sa langue, sa religion, sa culture.

En 1977, date de l'adoption de la Charte, la très forte majorité de la population francophone québécoise doit fréquemment savoir s'exprimer en anglais pour trouver du travail. Dans un tel contexte, les travailleurs allophones choisissaient souvent la langue anglaise comme langue de travail, mais aussi comme langue d'apprentissage pour leurs enfants.

C'est par désir d'affirmation nationale et par volonté de mettre fin à plusieurs conflits

POUR PLUS D'INFORMATION, VOUS POUVEZ CONSULTER

La conseillère du SRT — CSN associée au dossier de la francisation au :
514 529-3728 anne.thibault-bellerose@csn.qc.ca

Le groupe Facebook :
Comités de francisation-CSN

L'Office québécois de la langue française :
<http://www.oqlf.gouv.qc.ca> ou 1 888 873-6202

Le portail de la langue française :
<http://languedutravail.org>

QU'EST-CE QUE LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE?

- C'est le droit d'avoir des outils de travail en français
- C'est le droit de comprendre les exigences du patron et d'être compris par lui
- Ce sont des camarades de travail qui peuvent échanger sur leurs tâches
- C'est nécessairement aussi une vie syndicale inclusive et à partager!

violents sur la langue d'enseignement et de travail que le ministre de l'époque, du Parti Québécois, Camille Laurin déposa la Charte québécoise de la langue française.

Malheureusement, depuis ce jour, plusieurs modifications à la loi ont été apportées et ont eu pour effet d'en amoindrir l'impact. Aujourd'hui, la proportion de personnes travaillant généralement en français (90 % ou plus du temps) a considérablement diminué passant, entre 1989 à 2010, de 73% à 66% soit un taux similaire à ce qui existait avant l'adoption de la Charte de la langue française! La lutte pour faire appliquer et respecter le français n'est donc pas encore terminée, loin de là.

Vos droits selon la Charte de la langue française

- **Tout travailleur a le droit de travailler en français (art.4);**
- **L'entreprise employant entre 50 et 100 employés** doit obtenir un certificat de francisation (art.139 et 140);
- **L'entreprise employant 100 employés et +** doit créer un comité de francisation paritaire et obtenir un certificat de francisation (art.136 et 137).

Testez vos connaissances (Il lance... et compte!, OQLF)

Les joueurs de hockey peuvent effectuer différents types de lancers. Choisissez le lancer qui correspond le mieux à chaque définition.

1. Lancer puissant réalisé en effectuant un élan arrière prononcé avec le bâton, pour ensuite laisser retomber la palette quelques centimètres derrière la rondelle pour faire lever celle-ci.

A) Lancer balayé B) Lancer frappé ou C) Lancer levé

2. Lancer réalisé en conservant le bâton près de la glace lors du mouvement avant et arrière.

A) Lancer balayé B) Lancer du poignet ou C) Lancer levé

3. Lancer effectué par un mouvement rapide du poignet et de l'avant-bras en conservant la rondelle sur la palette du bâton lors de l'élan.

A) Lancer du poignet B) Lancer du revers ou C) Lancer levé

CONDITION FÉMININE

Par Sylvie Campeau
Comité condition féminine

Des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs chez Bois Kennebec Ltée et Meuble Canadel

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Bois Kennebec (CSN) a constaté des problèmes importants dans l'organisation du travail des travailleuses et des travailleurs qui ont à manipuler de grandes pièces de bois, pensons à la table de tri du bois, aux longues planches à soulever (peu importe la longueur et le poids des planches), au transfert de grands panneaux de bois, etc. Il faut aussi prendre en compte le fait que tant les femmes que les hommes subissaient des accidents de travail dans ce département. D'ailleurs, pour le syndicat, il était important de prendre en compte le fait que plusieurs femmes travaillent dans ce département et qu'il s'avérait important de prendre en compte cet état de fait.

Le syndicat a donc interpellé l'employeur en demandant des correctifs, et ce, tout en offrant son appui pour convenir des changements à apporter dans l'amélioration des outils de travail.

Opération réussie! La preuve est faite, il est possible de modifier concrètement les conditions de travail des travailleuses qui ont aussi un effet positif pour les travailleurs, et ce, à moindre coût.

Je décris brièvement les opérations.

Il s'agit de produire des montagnes de panneaux. Ces panneaux sont produits chez Bois Kennebec Ltée qui seront par la suite acheminés à une autre usine, Meuble Canadel, fabricant de meubles.

Après l'opération « planeur », le bois est trié et démêlé à une table de tri. Le bois est pilé du sol jusqu'à une hauteur au-dessus des épaules.

Il faut savoir que les planches de bois peuvent mesurer de 4 à 12 pieds de longueur, de 4 à 16 pouces de largeur et de 1 à 2 pouces d'épaisseur.

C'est un travail pénible à réaliser tant pour les femmes que pour les hommes!

Les améliorations apportées au travail se résument ainsi :

- installation d'élévateurs à tous les postes pour faciliter le « pilage » des planches de bois et surélévation de la table de tri permettant de piler les planches à la hauteur des hanches; de plus, les élévateurs descendent au fur et à mesure du passage des planches de bois.
- installation de ventouses pour soulever les gros panneaux de bois, ce qui se faisait auparavant à la main.

En résumé, toutes ces améliorations sont bénéfiques. Et, les travailleuses démontrent une fois de plus qu'avec des outils de travail adaptés, tout le monde est gagnant!

Le syndicat a donc interpellé l'employeur en demandant des correctifs, et ce, tout en offrant son appui pour convenir des changements à apporter dans l'amélioration des outils de travail.

DIRECTION

ATELIER 62

ASSEZ DE « MADE IN CHINA »
FABRIQUONS CHEZ NOUS!

PROFITS
2015

VIE SYNDICALE

SANTÉ
SÉCURITÉ

condition
féminine

CESSONS DE CROIRE
AU PÈRE NOËL!

POUR FAIRE DES GAINS,
MIEUX VAUT CROIRE
À LA FIM!

LUTINS,
LUTTONS!

FIM
CSN

PRENONS
LES RÊNES
DE NOTRE
DESTIN!

FIM
CSN

INTER
SYNDICAL

LA FÉE DES
ÉTOILES
SE JOINT À
NOUS!

ON NE SE
FERA PLUS
PASSER DE
SAPIN!

INTER GÉNÉRATIONNEL

IL FAUT S'IMPLIQUER, LE JEUNE,
PARCE QUE TU VERRAS QUE LA VIE
NE FAIT PAS DE CADEAU!

METS ÇA
DANS TON
DISQUE DUR!

BORIS